



PAX CHRISTI FRANCE

Des habitants de la région inquiétés par le projet Cigéo ont interrogé sur la position de l'Église Mgr Marc Stenger, évêque de Troyes, chargé de suivre les problèmes de l'environnement pour la Conférence épiscopale. Mgr Stenger leur a proposé de constituer un groupe pour réfléchir et formuler leurs interrogations sous l'angle de l'éthique. Ce groupe a travaillé deux ans. Sous l'égide de l'Antenne « Environnement et modes de vie » de Pax Christi, les six principaux points dégagés ont fait l'objet au printemps 2013 de deux séances d'échanges à Paris, sous la présidence de Mgr Stenger, entre des membres du groupe et des responsables des institutions impliquées dans le projet Cigéo. Il en est ici proposé une synthèse.

contact //

Mgr Marc Stenger
Évêque de Troyes
Président de Pax Christi France
eveche.troyes@catholique-
troyes.cef.fr

ÉCHANGES SUR LES ENJEUX ÉTHIQUES DU PROJET CIGÉO

// L'angle de l'éthique

Indépendamment de la diversité des positions, ces échanges ont été possibles sur la base d'une reconnaissance commune de ce que les questions doivent être abordées sous l'angle de l'éthique. Qu'entendre par là ? Plusieurs types d'exigence, à différents niveaux :

- Responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures.
- Devoir d'assurer la sécurité.
- Souci de l'intérêt général et du bien commun.
- Rigueur scientifique : prise en compte de données, modélisations, raisonnements en amont de conclusions.
- Reconnaissance d'un enjeu national, requérant l'information du public, sa participation à un débat et une décision démocratique.
- Nécessité du respect de la liberté d'expression de chacun et de la confrontation des opinions.

Autre point d'accord : la gestion des déchets radioactifs est un défi ; cependant les échanges n'ont pas porté sur les problèmes posés par le nucléaire comme source d'énergie.

Les six questions proposées ont été :

1. Un processus démocratique ?
2. Information et communication
3. Financement
4. Mesures d'accompagnement ou achat des consciences ?
5. Solutions alternatives ?
6. Réversibilité ou irréversibilité ?

// Les participants aux échanges

- Des représentants de l'Andra (Agence nationale pour la Gestion des Déchets radioactifs), de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire), des experts et des contributions écrites de dirigeants de la DGEC (Direction générale de l'Énergie et du Climat) et de l'ASN (Autorité de Sûreté nucléaire).
- Des animateurs de l'Ancli (Association nationale des Comités et Commissions locales d'Information).
- Des personnes critiques du projet Cigéo, ayant ou non participé au groupe initial de réflexion.
- Une commission d'animation dont la mission était de veiller à la liberté de parole de chacun et à l'écoute réciproque, ainsi que de réaliser le compte-rendu des échanges, eux-mêmes soumis à la validation de leurs auteurs. Elle a rédigé ce cahier d'acteur.
- Il est regretté que les parlementaires dûment sollicités n'aient pas participé à ces échanges, alors qu'ils sont décideurs et votent les lois.

1. Un processus démocratique ?

L'encadrement légal et juridique s'appuie sur la loi « Bataille » de 1991 et la loi de 2006, après un débat public en 2005, fondations d'instances d'évaluation et de contrôle (CNE : Commission nationale d'Évaluation ; OPECST : Office parlementaire d'Évaluation des Choix scientifiques et technologiques ; IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire ; ASN : Autorité de Sûreté nucléaire ; HCTISN : Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité nucléaire). Les Cli (Comités et Commissions locales d'Information, réunies en Association nationale conformément à plusieurs lois depuis 1981) et Clis (Comités locaux d'Information et de Suivi) sont des interlocuteurs officiellement reconnus. Au niveau international : convention d'Aarhus (1998, ratifiée par la France en 2002).

Les experts dont l'avis est requis sont appelés à se prononcer sans se préoccuper des coûts, de même que l'Andra (Agence nationale pour la Gestion des Déchets radioactifs), spécifiquement chargée de l'étude et de la mise en œuvre des solutions déterminée dans ce cadre. L'Andra a d'autre part pour mission d'informer le public, de même que l'IRSN, l'ASN, le HCTISN...

2. Information et communication

IRSN, ASN et HCTISN ont pour mission d'informer le public. Il s'agit d'expliquer, mais aussi de permettre une « montée en compétence » des simples citoyens, sans rien cacher des complexités. Par ailleurs, conformément à la loi TSN (Transparence et Sécurité en Matière nucléaire) de 2006, de très nombreux documents sont théoriquement accessibles, notamment sur internet. La masse est

Ce dispositif institutionnel impressionnant prend-il suffisamment en compte le point de vue de la population ? L'option de l'enfouissement profond, expressément envisagée dans la loi de 2006 et pour laquelle d'importants travaux préparatoires ont été entrepris dans le laboratoire de Bure, est ressentie comme « imposée d'en-haut » par un certain nombre, qui soulignent que :

- C'est un laboratoire de recherches qui avait été annoncé, et non la création d'un stockage profond de déchets radioactifs.
- Le calendrier (demande d'autorisation de création prévue en 2015) est précipité, alors que les résultats de toutes les recherches souhaitables ne seront pas disponibles.
- Les objections exprimées lors du débat public de 2005 n'ont pas été prises en compte. Les associations locales n'ont été ni auditionnées ni entendues par les instances de contrôle et de décision.
- La population est convaincue que les choix sont déjà faits. Le sentiment d'être impuissant, méprisé, peut aller jusqu'à la révolte.

cependant telle qu'on s'y noie vite et que le temps manque au citoyen...

Mais des difficultés plus sérieuses sont citées par les critiques de Cigéo :

- Les risques sont trop discrètement mentionnés.
- Nombre de questions ou demandes de renseignement restent sans réponse.

- Des contre-expertises indépendantes sont pratiquement impossibles, en raison des coûts et de craintes des scientifiques pour leur carrière.
- Les comparaisons avec d'autres pays sont insuffisantes.
- La communication effectuée est ressentie comme visant à faire accepter des décisions arrêtées et non à développer la concertation.

Les représentants de l'Anccli soulignent le travail accompli, mais reconnaissent les problèmes rencontrés pour que les populations comprennent quels sont les risques.

- Les documents sont rarement compréhensibles par les non-initiés ; ils ne laissent pas

3. Financement

La loi de 2006 impose deux principes :

- Le coût de gestion des déchets doit être assumé par le producteur, c'est-à-dire, pour le nucléaire civil, EDF et finalement les consommateurs.
- Des provisions correspondant aux coûts estimés doivent être passées dans les comptes, à travers des actifs dédiés.

Ces dispositions soulèvent néanmoins des questions :

- Les estimations sur les coûts sont mal assurées. Elles ont monté jusqu'à 35 milliards. Or 14,1 milliards seulement auraient été provisionnés.

4. Mesures d'accompagnement ou achat des consciences ?

L'Andra souligne que les mesures prévues par la loi sont l'expression d'une solidarité avec un territoire exposé au risque inhérent à l'accueil d'un projet d'intérêt national. L'argent ainsi octroyé est géré par les élus locaux et devrait permettre le développement économique du secteur, actuellement en difficulté.

Cette « manne » n'est cependant pas la panacée et suscite même des malaises :

5. Solutions alternatives ?

Pour ceux qui critiquent le projet Cigéo :

- Étant donné les risques au cours de l'exploitation de Cigéo et les incertitudes après, la véritable solution est d'éliminer la radioactivité des déchets.

transparaître les débats scientifiques tenus en amont. Le grand public trouve opaque tout ce qui concerne le nucléaire. D'où des difficultés de participation active de la population.

- Le débat aurait dû s'engager avant que les opérations soient lancées, et non une fois les processus engagés.
- Les travaux des Cli sont mal relayés par la presse et peu accessibles au public.

Le Clis de Bure remplit-il sa mission ? Il est déploré que les élus s'y impliquent peu, ce qui amène certains à s'interroger sur la pertinence du principe de la démocratie représentative.

- La provision sera-t-elle suffisante si le site de Bure doit être abandonné et/ou si une autre solution que le stockage géologique profond s'avère pouvoir ou devoir être mise en œuvre ?
- Les prévisions ne prennent pas en compte l'appropriation sans contrepartie par l'État de 1 500 hectares souterrains.
- Ne prend-on pas là le risque d'imposer aux générations futures des charges qu'elles ne pourraient peut-être pas assumer ?

• En termes d'emplois, il est à craindre que ceux fournis par Cigéo soient inférieurs à ceux qui seront perdus par exemple dans les domaines de l'agriculture et du tourisme, en raison de la méfiance suscitée par tout ce qui touche aux déchets du nucléaire.

• Surtout, la population a l'impression qu'on cherche, de même qu'à l'étranger, à « acheter » son acceptation passive.

• Si le traitement par séparation-transmutation au moyen de réacteurs à neutrons rapides ne permet pas, en l'état actuel des choses, de régler entièrement le problème des rayonnements ionisants, il faut orienter la recherche vers d'autres voies.

- En attendant, l'entreposage provisoire en surface ou subsurface est préférable.

Pour ceux qui soutiennent le projet Cigéo :

- Cet entreposage provisoire impose à nos descendants d'assumer la responsabilité du traitement de nos déchets.
- Les déchets en surface ou subsurface restent accessibles et donc non protégés.

6. Réversibilité ou irréversibilité ?

Si la « réversibilité » est incluse dans la loi de 2006, ses modalités, explicitées après 2006, préserveraient pendant cent ans, avec rendez-vous proposé par l'Andra pour décision tous les dix ans, la possibilité de ressortir des « colis » de déchets radioactifs. Il est prévu que les alvéoles puis les galeries soient scellées selon un calendrier à définir qui soit compatible avec le maintien de la sûreté et de la radioprotection pendant l'exploitation et après la fermeture du stockage.

- Construire Cigéo n'empêche pas la recherche.
- L'ASN n'autorisera Cigéo que si l'Andra apporte toutes les réponses et solutions aux risques potentiels.
- Les pays européens ainsi que les États-Unis, confrontés au même problème, ont opté pour le stockage géologique.

Les objections sont que :

- Cette notion a été introduite afin de vaincre les réticences à l'idée d'enfouissement.
- Nombreux sont ceux qui n'ont pas été convaincus par les explications obtenues des spécialistes à ce sujet.
- Il n'y a pas de budget prévu pour l'extraction des « colis ». ■

C O N C L U S I O N

Les échanges, animés par une commission présidée par Mgr Marc Stenger, sur le projet Cigéo entre acteurs et partisans d'un côté et critiques de l'autre, avec la participation de représentants de l'Anccli qui veille à l'information du public, ont permis de préciser dans un climat de respect et d'écoute mutuels les positions respectives et les divergences :

- La qualité démocratique du processus est garantie par des lois et par divers organismes chargés de l'évaluation et de l'information. Mais beaucoup considèrent que les décisions sont déjà prises, que leurs questions ne sont pas entendues et que leurs élus ne s'impliquent guère.
- La communication n'est pas facile entre experts et simples citoyens. Il est estimé que l'information donnée au public minimise les risques et les incertitudes et ne vise qu'à faire accepter un projet qui n'a pas fait l'objet d'une véritable concertation préalable.
- Le financement est en principe assuré par des provisions. Cependant, celles-ci sont-elles suffisantes et les estimations sont-elles fiables ?
- Même si le stockage géologique a également les faveurs dans d'autres pays, l'entreposage actuel ne permet-il pas d'éviter toute précipitation, d'affiner le projet, et de chercher d'autres solutions ?
- La « réversibilité » du projet est limitée à cent ans. C'est une mesure de prudence, mais qui, pour les opposants, est seulement destinée à rendre l'opération acceptable.

Ces échanges sur les enjeux éthiques du projet Cigéo ont fait l'objet d'un compte-rendu plus détaillé que l'on peut retrouver parmi les contributions au débat public Cigéo. Avec Mgr Marc Stenger, les animateurs des échanges ont l'intention d'approfondir la réflexion éthique à partir des questions soulevées.

